

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint
Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Étaient absentes : Mme Amandine DUNAND, Maire-Adjointe
Mme Joëlle TIBURZIO, Conseillère Municipale.

Date de la convocation : 8 décembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 27

Secrétaire : M. Stéphane BESSON, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2023/143 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

M. le Maire rappelle que le budget de la commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile.

Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

M. le Maire présente le projet de décision modificative n° 4 en précisant qu'il permet de régulariser les prévisions budgétaires des frais financiers consécutifs aux intérêts intercalaires payés de janvier 2023 à juillet 2023 dans le cadre des tirages de trésorerie effectués sur l'emprunt de 3 millions d'euros contracté en décembre 2022.

En section de fonctionnement, les mouvements budgétaires se traduisent ainsi :

- Chapitre 66 – Compte 66111 - Intérêts réglés à l'échéance : + 8 200,00 €
- Chapitre 022 – Compte 022 - Dépenses imprévues : - 8 200,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **VOTE** la décision modificative n°4 du budget Principal 2023.

.../...

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 074-217402809-20231214-CM23143-BF

S²LO

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 18 décembre 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Stéphane BESSON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **21 DEC. 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **22 DEC. 2023**

THÔNES, le

22 DEC. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

